



UBS Croissance Vie¹

Montant minimal de versement initial Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat		75 000 € NA
Frais annuels		
Frais de gestion du contrat		
Frais des supports		
Support fonds euros		0,90% maximum
Support unités de compte		0,90% maximum
Support Eurocroissance		1,20% maximum
Gestion pilotée		0,90% supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)		
1/ Gestion libre		
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2024)		2,19%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		0,77%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)		2,52%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		1,01%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2024)		2,52%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		0,60%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)		1,94%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		0,51%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)		0,22%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		0,09%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2024)		1,36%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		0,39%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)		2,34%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		0,84%
Autres (moyenne au 31/12/2024)		1,99%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		0,83%
2/ Gestion pilotée		
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2024)		NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>		NA
Autres frais annuels		
Frais forfaitaires		NA
Frais proportionnels ⁶		15,00% maximum
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)		
Frais sur versement		4,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)		0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)		
Proportionnels ou forfaitaires		0,50%, plafond à 150€/arbitrage
Nombre d'arbitrages gratuits/an		1
Frais de transfert sortant vers un autre produit		0,00%
Frais sur les versements de rente		0,00%
Frais de rachat		0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

²= la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

⁶=Frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris

N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBVYI - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.